



# *Procès Verbal de la séance*

## *du Conseil Municipal*

*Jeudi 30 juin 2022*

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 24 juin 2022 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>PROCURATION A</b>	<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>ABSENTS</b>
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT		Gilbert CHARLES	X	
Mme Michèle COQUELLE		Henri GADAUT	X	
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN		Jacques DELFOSSE	X	
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE		Myriam DE SMEDT	X	
Mme Emeline BOITTE		Benjamin CAILLERET	X	
M. Pascal LUCAS	X			
Mme Basma HAMMAMI-BELAID		Myriam LESTIENNE	X	
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Catherine OSSON		Dominique BAERT	X	
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		Laureen LEMOINE	X	
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE		Zohra REIFFERS	X	
M. Brice WETE-MATOUBA		Steeve DE MATOS	X	
M. Michel DEBAETS		Veysal KIRAZ	X	
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX		Christophe RICCI	X	
M. Messaoud CHAYANI		Denis CROIGNY	X	
M. J. François SOYEZ	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Cher(e)s Collègues,

Avant de procéder à l'appel, j'informe notre assemblée que Monsieur Abdelkrim DENFER élu en mars 2020 a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil Municipal de la commune de Wattrelos, en me faisant parvenir le courrier ad hoc. En conséquence, Monsieur Eddy GOEDEHAUD, suivant de la liste « plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme » a intégré notre Conseil. Je le déclare installé ce jour dans ses fonctions de Conseiller Municipal, et lui souhaite la bienvenue au nom de vous tous.

Comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, notre assemblée se déroule dans les conditions classiques d'avant la crise sanitaire. Le public est en présentiel et il est le bienvenu. La retransmission sur les réseaux sociaux continue, bien entendu, d'être assurée comme nous nous y étions engagés.

### *Appel*

Merci, Monsieur le Directeur Général des services.

Il y a lieu de désigner notre secrétaire. Je vous propose, oh ! grande surprise, comme à l'accoutumée, grâce au privilège de l'âge, Madame Océane LEVEQUE. Il n'y a pas d'objections, je suppose ?  
Vous êtes désignée secrétaire de ce Conseil.

Il y a lieu d'approuver les procès-verbaux du 4 février et du 1<sup>er</sup> avril 2022 qui vous ont été communiqués, les retours ont eu lieu avec les services si nécessaire. Y a-t-il des observations complémentaires ?  
Ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Pour commencer ce Conseil, une nouvelle sympathique ! Je vais introduire la rubrique du carnet rose puisque, mes chers collègues, le 11 juin dernier, j'ai eu la chance de procéder au mariage d'un de nos collègues. Monsieur Benjamin CAILLIERET a épousé en justes noces Madame Julie DORDAIN, qui s'appelle dorénavant Julie CAILLIERET. Donc Monsieur le Conseiller Délégué, par ailleurs Conseiller Départemental, au nom de tout le Conseil Municipal, je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur à tous deux. Vous pouvez applaudir !

### *Applaudissements*

Ce n'est pas si courant que ça qu'un élu se marie en cours de mandat, je le reconnais historiquement. Cette année, nous aurons normalement 2 mariages, mais suspense pour le second !

## DELIBERATIONS METROPOLITAINES

Lors du **Bureau du 29 avril** ont été adoptées 2 délibérations qui concernent Wattrelos, à savoir :

➤ **la B 197**, qui assure la prise en charge des surcoûts liés à la crise sanitaire Covid-19 pour la réalisation de la section « Philippot-Mouscron » de la liaison Tourcoing-Beaulieu, qui ont été de 82 125 €, sur un coût global de chantier de 3 294 278 €

➤ **la B 210**, qui concerne un avenant n°2 pour une augmentation du montant du marché de la Mission de maîtrise d'œuvre pour le recalibrage/couverture de l'Espierre et la création d'une zone de tamponnement des eaux pluviales. Ce marché est porté à 543 775 € HT.

Par ailleurs, lors du **Conseil Métropolitain du 24 juin**, ont été votées deux délibérations qui sont majeures pour notre ville, et son évolution. D'abord :

➤ **la C-166**, qui établit le « Bilan de la concertation préalable du projet de Tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne », qui, en ce qui concerne le tramway Lille-Wattrelos que nous appelons de nos vœux, estime souhaitable d' : « approfondir les études de faisabilité d'un tramway afin de préciser les fréquentations attendues et les aménagements éventuels selon les différents tracés, en interrogeant l'opportunité d'une liaison transfrontalière (objectif fin 2022) ».

➤ **la C 208**, qui lance le gros programme « d'extension , reconstruction, exploitation et maintenance » de la station d'épuration du Grimonpont. Il s'agit fondamentalement de moderniser cette station d'épuration pour la rendre conforme aux performances réglementaires dorénavant exigées pour le traitement par temps de pluie. L'opération est conduite via un « Marché Public Global de Performance » (MPGP) regroupant un volet Construction et un volet Exploitation-Maintenance. C'est un chantier majeur pour notre Métropole, d'un coût proche de 200 millions d'euros.

Je précise par ailleurs que le Conseil Métropolitain, lors de cette même séance du 24 juin, a adopté à l'unanimité (c'était la délibération C-0187) la convention de gestion de site pour une gestion durable du quartier des Villas, sur laquelle notre Conseil aura à se prononcer tout à l'heure.

## COMMUNICATIONS (3)

### ➤ **MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX**

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 permet à un organisme contribuant à la mise en œuvre de la politique d'une collectivité territoriale pour l'exercice d'une mission de service public de bénéficier d'une mise à disposition d'agents publics.

Cette mise à disposition donne lieu à remboursement de la rémunération de l'agent.

Elle donne lieu à une convention et à un arrêté individuel.

Le Conseil Municipal est préalablement informé de cette convention.

A cet effet, une convention sera établie entre la commune de Wattrelos et l'association « Comité des Œuvres Sociales du Personnel » pour la mise à disposition de 2 agents de la filière administrative ou technique.

### ➤ **BILAN D'ACTIVITÉS 2021**

Le bilan d'activités des services pour l'année 2021 a été déposé sur vos tables. Ses pages vous précisent les efforts individuels de nos agents, service par service, pour mener à bien un service public de qualité, de proximité et plein de diversité.

Ce document après vous avoir été distribué, mes Chers Collègues, sera mis à disposition de nos concitoyens sur le site internet municipal.

### ➤ **PUBLICATION DES ACTES**

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leurs objectifs sont de simplifier les outils pour assurer l'information du public et la conservation des actes mais aussi de moderniser les formalités de publicité et d'entrée en vigueur des actes.

Cette réforme entre en application au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

S'agissant de notre Conseil, le procès-verbal de séance ne sera plus signé par l'ensemble des élus présents mais uniquement par le Maire et le secrétaire de séance, chère Madame LEVEQUE. Sa publication sur le site internet devient obligatoire après son adoption : nous procédions déjà à cette mise en ligne.

A compter de cet automne, la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de la MEL et le procès-verbal de ses séances seront obligatoirement communiqués aux conseillers municipaux qui ne

sont pas conseillers métropolitains, dans un délai d'un mois. Ça va vous faire de la lecture, mes chers Collègues, je vous le dis !

Concernant les actes administratifs réglementaires, leur publication devient obligatoire sur le site internet de la Ville en remplacement de l'affichage sur les tableaux extérieurs de la mairie. La plupart de nos arrêtés faisaient déjà l'objet de cette mise en ligne.

## ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur le rapport n° 22
- 1 intervention du groupe « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme » sur le rapport n°8.

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

### Monsieur SOYEZ

Nous avons fait une autre demande d'intervention.

### Monsieur le Maire

Oui mais ce n'est pas sur une délibération, donc nous la verrons à la fin comme il a été convenu.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

### Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions :

- Finances, Economie et Administration Générale,
- Développement Durable, Urbanisme et Travaux,

### RAPPORTS N°s 1 A 2 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **RAPPORT N° 1 – COMPTE ADMINISTRATIF**

L'ordre du jour appelle la présentation du Compte Administratif, dit du Maire, pour l'exercice 2021. Aux termes de la législation en vigueur, le Maire ne peut présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est voté. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de placer la séance sous la présidence de Madame Myriam DE SMEDT, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Etes-vous d'accord pour confier la présidence à Madame Myriam DE SMEDT ?

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Madame Myriam DE SMEDT, vous avez donc la présidence.

**Madame Myriam DE SMEDT**

Je vous en remercie.

Je vous précise que le Compte Administratif a été présenté en Commission Finances, Economie et Administration Générale le 21 juin 2022.

Je donne la parole à Monsieur le Maire pour la présentation du Compte Administratif 2021, avec projection numérique.

## **Présentation du Compte Administratif**

# COMPTE ADMINISTRATIF

2021

# VILLE DE WATTRELOS



## Rappel :

- Le Compte Administratif 2021 est le **bilan financier de l'année écoulée** :

il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année 2021

- Ces dépenses et recettes de l'année 2021 effectivement réalisées sont à comparer à celles votées lors du Budget Primitif 2021 (voté le 20 mars 2021), et aux décisions budgétaires modificatives votées en cours d'année

➤ Le Compte Administratif, tenu par les services municipaux, doit être évidemment **conforme au Compte de Gestion**, tenu par le Comptable public (le SGC de Tourcoing)

- Voter le Compte Administratif n'est pas un vote sur le fond, mais **un vote certifiant la qualité de l'exécution budgétaire**, qui exprime donc que les écritures comptables ont été conformes aux décisions budgétaires initiales et modificatives

➤ Enfin, en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, dans cette séance où le Compte Administratif est débattu, **le maire « doit se retirer au moment du vote »**

Résumer le Compte Administratif, c'est synthétiquement répondre à 3 questions :

- ① Le Budget 2021 a-t-il été bien exécuté ?
- ② Le résultat de l'exercice a-t-il été positif ?
- ③ Et donc, la situation financière de la ville s'est-elle confortée ?

A ces 3 questions



La réponse est la même

OUI



## II. En très nette amélioration sur 2020, le résultat 2021 retrouve son niveau de 2019, qui était lui-même le meilleur résultat budgétaire depuis plus de 20 ans !

Comparons donc les résultats 2021 par rapport à ceux de 2020.

### A – Grâce à la poursuite des efforts de gestion, les dépenses ont baissé de 50,34 M€ en 2020 à 50,07 M€ en 2021 : - 0,27 M€

(en M€)	<u>2020</u>	<u>2021</u>	
Charges générales	6,85	6,98	
Dép. de personnel	34,57	34,64	
Subventions	5,95	5,63	
Charges financières	1,83	1,78	
Total (en k€)	<u>50 343 k€</u>	<u>50 072 k€</u>	Variation - 271 k€ (- 0,5 %)

Ce qui est important d'observer, c'est que, dans le temps :

- Les charges de personnel restent contenues.  
(en M€) 

<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
34,45	34,55	34,57	34,64
- Les charges financières sont tendanciuellement en fléchissement.  
(en M€) 

<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
1,86	1,83	1,83	1,78

**B – Les recettes ont connu en revanche une amélioration, passant de 52,12 M€ en 2020 à 53,01 M€ en 2021 : + 0,89 M€ !**

(en M€)	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Produits des services	2,09	2,44
Impôts	28,64	28,70
Dotations	20,68	21,05
Total (en k€)	<u>52 121 k€</u>	<u>53 010 k€</u>
		Variation + 889 k€ (+ 1,7 %)

Signe que la vie reprend un peu son cours, les produits des services se sont un peu redressés (+ 350 k€), mais ne parviennent pas encore à retrouver leur niveau de 2019 (2,77 M€).

**C - Et donc un résultat de gestion qui s'améliore nettement**

Baisse de - 0,5 % des dépenses : - 271 k€    Plus de résultat  
+ 1 160 k€

Hausse de + 1,7 % des recettes : + 889 k€

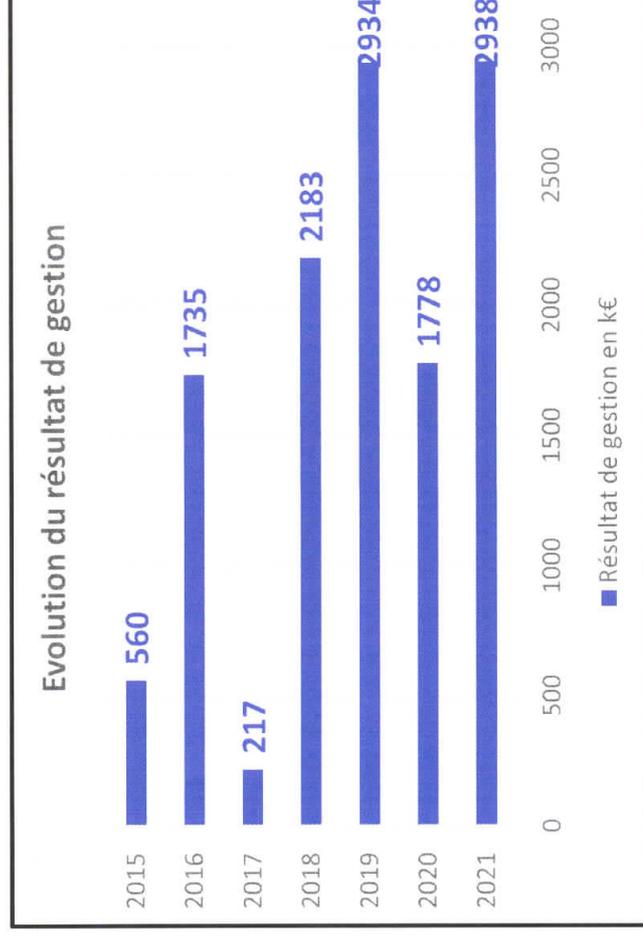
Résultat 2020 : 1 778 k€  
➔  
Résultat 2021 : 2 938 k€

Ce faisant, à 2,94 M€, le résultat de gestion atteint à nouveau son haut niveau de 2019, à savoir 2,93 M€ !

### III. Atteignant à nouveau le meilleur niveau depuis plus de 20 ans, les résultats 2021 renforcent évidemment l'assise financière de la ville

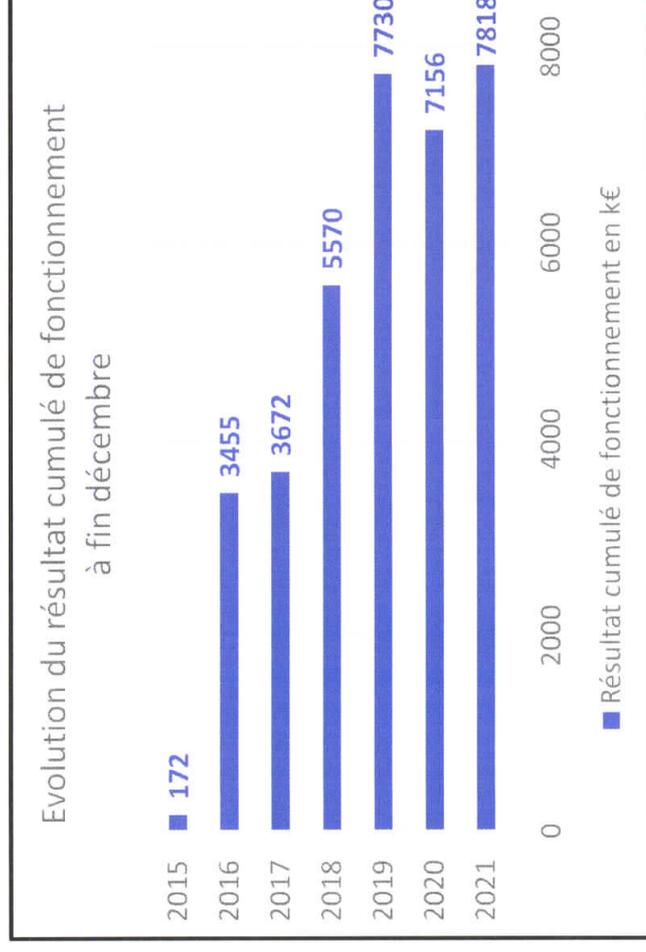
#### A – Ouf, après le « coup de froid » de 2020 lié à la crise sanitaire, l'exercice 2021 redonne des résultats très positifs

Le résultat de gestion est très légèrement meilleur que celui de 2019



Ce résultat est 6 fois celui de 2015, et 13 fois celui de 2017.

Le résultat cumulé de fonctionnement est au plus haut niveau jamais atteint



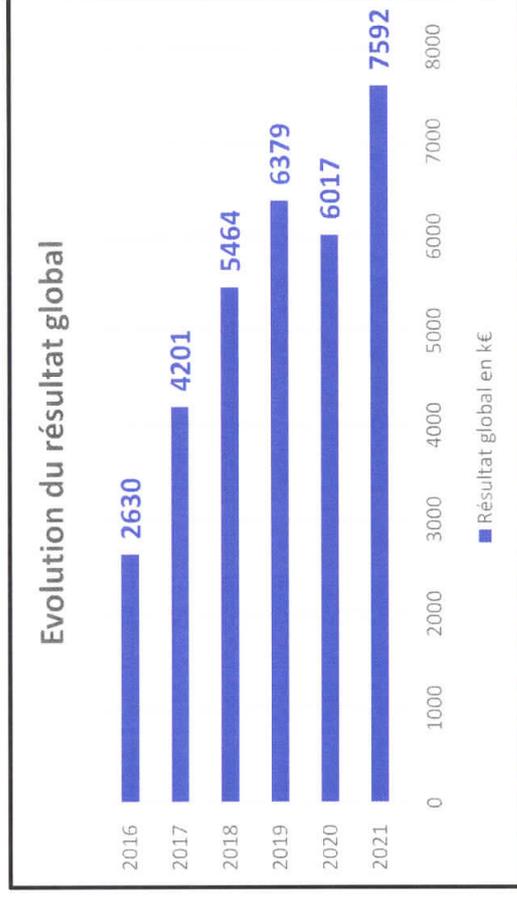
## B – Cette amélioration des résultats conforte bien l’assise financière de la ville

C’est vrai au regard des deux indicateurs-clé de la structure financière des comptes de la ville.

Le résultat global 2021 est la somme des résultats de fonctionnement et d’investissement :

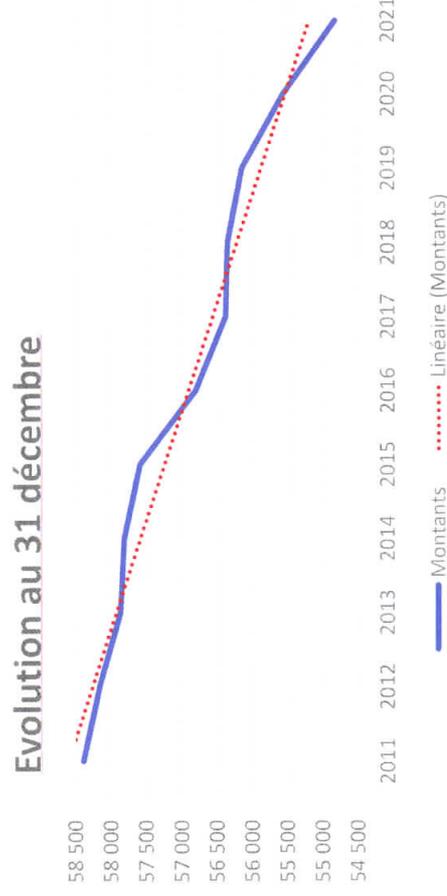
Résultat cumulé de fonctionnement 2021	7 818 k€
Résultat cumulé d’investissement 2021	- 226 k€
<b>Résultat global à fin 2021</b>	<b>7 592 k€</b>

1 : Les résultats consolidés sont à un niveau jamais atteint



C’est la véritable assise financière de la ville, les piliers de sa trésorerie.

2 : L’autonomie financière ne cesse de se renforcer par la baisse régulière et progressive de l’endettement



Le stock de dette passe en dessous de 55 M€ (54,8 M€), ce qui est une orientation vertueuse dans ce moment de remontée des taux d’intérêt.

Aussi, pour résumer, le **Compte Administratif 2021** :

- marque un net rétablissement des comptes, après la chute des recettes de 2020 ;
- se rééquilibre par une démarche vertueuse, avec moins de dépenses et un peu plus de recettes ;
- se solde sur un résultat encore un peu meilleur qu'en 2019, lequel était déjà le plus élevé depuis plus de 20 ans ;
- et donc, alors que le désendettement progressif se poursuit, ce CA 2021 consolide significativement l'assise et la structure financière des comptes de la commune.

### **Vous pouvez donc le voter.**

Ces résultats sont une bonne nouvelle, d'autant meilleure que cette consolidation de nos comptes constitue de fait « un matelas salutaire », et sera utile :

- car nous n'avons pas encore complètement retrouvé en 2021 le niveau de nos recettes de 2019 (Recettes 2021 : 53,01 M€, alors que Recettes 2019 : 53,75 M€ ; - 1,4 % par rapport à 2019).
- car dès 2022, nous aurons à absorber dans nos comptes :
  - la flambée des prix, surtout les coûts énergétiques ;
  - le contentieux OGEC ;
  - la revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires, qui va nécessairement impacter la masse des dépenses de personnel.

## **Madame Myriam DE SMEDT**

Je n'ai pas été saisie de demande d'intervention.

Je prie Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations afin que nous procédions au vote.

*Sortie de Monsieur le Maire*

Je mets aux voix le Compte Administratif 2021.

Rapport n°1 - Adoption du compte administratif 2021.

*N'a pas pris part au vote : M.Dominique BAERT (+procuration Mme Catherine OSSON)*

POUR	: 38	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	: 3	VOIX M.SOYEZ – Mme FARACI – M.GOEDEHAUD

Avant de prier Monsieur le Maire de nous rejoindre, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs ayant apporté leur aide à l'élaboration et l'exécution du Compte Administratif conformément aux choix de notre Majorité Municipale, exprimés lors de l'adoption du Budget Primitif, des décisions modificatives et du Budget Supplémentaire de l'année 2021.

*Retour de Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif pour l'année 2021. Il vous donne quitus des opérations réalisées au cours de cet exercice conformément aux décisions prises. Je vous redonne bien volontiers la présidence de l'assemblée.

## **Monsieur le Maire**

Je sens en vous un certain soulagement, Madame la Présidente !

Bien, je vous remercie et en vous remerciant de cette présidence, en vous remerciant de votre confiance mes chers collègues, à travers ce Compte Administratif, je voudrais vraiment saluer l'ensemble de nos agents, quel que soit leur rôle, quelle que soit leur fonction, quelle que soit leur mission qui ont tenu la maison dans ces moments un peu particuliers que nous avons vécus.

L'année 2021, je l'ai dit tout à l'heure, est une année meilleure que 2020. Elle se traduit du strict point de vue comptable par des résultats meilleurs. Mais elle reste une année difficile, pendant laquelle il nous a fallu à plusieurs reprises trouver des ajustements. Gérer des rentrées scolaires, des protocoles, des dispositions sanitaires, mettre en œuvre ce que nous avons entrepris aussi avec le centre de vaccination (nos services ont été tout à fait remarquables à cet égard), adopter des actions de solidarité et essayer de faire vivre la vie associative autant que nous le pouvions. Tout cela a été fait ! Grâce à nos services, à l'ensemble de nos agents, à l'ensemble des directeurs généraux adjoints, à l'ensemble des personnels et à vous-même Monsieur le Directeur Général des Services, sans oublier évidemment, la responsable du pôle des Finances de cette Ville, à qui je crée souvent bien des tourments, mais aussi bien des interpellations, mais qui me donne, vu les résultats obtenus, bien des satisfactions, je voudrais adresser justement l'expression de ma reconnaissance et celle je crois pouvoir le dire de l'ensemble du Conseil Municipal. Merci à tous !

## **RAPPORT N°2 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Les résultats sont positifs, je viens de le dire. Dès lors qu'il y a des résultats, ils doivent être affectés selon les règles comptables en vigueur.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 2 - Affectation du résultat de l'exercice 2021.

POUR	: 40	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	: 3	VOIX M.SOYEZ – Mme FARACI – M.GOEDEHAUD

### **RAPPORTS N<sup>OS</sup> 03 A 09 : Madame DE SMEDT**

Rapporteuse : Madame DE SMEDT

#### **➤ Présentation des rapports n<sup>OS</sup> 3 à 6.**

### **RAPPORT N<sup>O</sup> 3 – CREATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMMUNE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE WATTRELOS**

### **RAPPORT N<sup>O</sup> 4 – CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMMUNE ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES DE WATTRELOS**

### **RAPPORT N<sup>O</sup> 5 – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES**

Trois délibérations qui émanent de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Il s'agit d'acter des modifications quant à la constitution des différentes instances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces 3 délibérations, je le précise, sont communes à la Ville, au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

La délibération n<sup>o</sup>3 concerne la création des Commissions Administratives Paritaires qui concernent nos agents fonctionnaires.

Après consultation des organisations syndicales en Comité Technique (CT) le 15 juin, il convient ici d'acter la création de cette instance commune pour chaque groupe A B C et d'acter aussi une instance paritaire ainsi que le nombre de représentants au sein de chaque catégorie en fonction des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La délibération n<sup>o</sup>4 concerne la création d'une commission consultative paritaire sur le même schéma que la présente mais cette fois-ci à destination de nos agents contractuels.

La délibération n<sup>o</sup>5 concerne la création d'un comité social territorial (CST).

Il s'agit ici de créer une instance qui, en quelque sorte va fusionner le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions du Travail) et le CT (Comité Technique) en une seule instance. Après échange avec nos représentants syndicaux en CT le 15 juin, il a été convenu de fixer à 6 le nombre de représentants du personnel et à 6 le nombre de représentants de l'administration.

### **RAPPORT N<sup>O</sup>6 – NOUVELLES REGLES DE TEMPS DE TRAVAIL A LA VILLE DE WATTRELOS – APPLICATION DE LA LOI N<sup>O</sup>2019-828 DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE – PRECISIONS QUANT AUX MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR CERTAINS AGENTS DE LA VILLE DE WATTRELOS.**

Il s'agit de quelques modifications concernant les délibérations relatives aux 1607h qui avaient été présentées en décembre. Il s'agit surtout de modifications d'écriture, quelques coquilles à l'écriture puisque nos délibérations ont bien toutes été validées par la préfecture et le retour de Monsieur le Préfet est favorable. Une belle reconnaissance pour le travail de nos services !

La première modification est relative à la présentation, en Comité Technique, de ces délibérations, car cela n'avait pas été acté par écrit sur la délibération. Il s'agit juste d'une précision écrite.

La deuxième modification concerne le cycle des ATSEM car il y avait eu une inversion de chiffres à l'écriture, on avait écrit 154.5 au lieu de 145.5 concernant le nombre d'heures à effectuer sur les périodes de vacances. Le résultat et la répartition ne changent en rien l'équilibre pour nos agents et n'engendrent aucune modification.

La troisième correction concerne le cycle des gardiens des étangs. C'est une explicitation des calculs qui ne change rien aux droits ouverts à congés pour nos agents.

Vous voyez bien, rien de bien méchant ...

Dernier point une modification, cette fois, du cycle pour les policiers. Après 6 mois d'exercice sur les nouveaux cycles, il s'avère que le cycle tel que défini par la délibération, n'était pas correctement adapté aux besoins de l'activité. Après échange avec les policiers, le cycle est donc modifié pour être en adéquation avec la nécessité de service, tout en respectant bien sûr l'obligation des 1607h. J'en ai fini pour ces délibérations concernant le personnel Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

### **Vote sur les rapports n<sup>os</sup> 3 à 6**

Rapport 3 - Création d'une Commission Administrative Paritaire Commune entre la Ville et le CCAS de Wattrelos.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 4 - Création d'une Commission Consultative Paritaire Commune entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles de Wattrelos.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 5 - Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

POUR	:43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 6 - Nouvelles règles de temps de travail à la Ville de Wattrelos – Application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique – Précisions quant aux modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour certains agents de la Ville de Wattrelos.

POUR	:43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

### **Madame DE SMEDT**

#### **➤ Présentation des rapports n<sup>os</sup> 7 à 9.**

### **RAPPORT N° 7 – POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2022 DU VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE.**

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Comme chaque année, il vous est demandé de valider la programmation du contrat de Ville pour l'année 2022.

Chaque année, l'ensemble de nos partenaires, en premier lieu l'État, la MEL, et la Région, mobilisent des crédits spécifiques pour venir soutenir les projets à destination des habitants de nos quartiers et les cofinancer.

Comme en 2021, cette année encore une programmation qui répond au contexte de crise.

Nous savons combien les crises actuelles fragilisent encore plus les habitants de nos quartiers prioritaires que ce soit un décrochage scolaire lié au covid, des difficultés parfois de santé mentale, la précarisation de l'emploi, la précarité de certains, les violences intra-familiales qui ont nettement augmenté, l'isolement social, la fracture numérique et bien d'autres choses encore.

Cette programmation 2022 a donc pour objectif de répondre à ces difficultés, ou du moins de tenter d'apporter des réponses. En témoignent, 2 petits exemples que je voudrais vous donner ici :

Le premier, c'est la priorité donnée à la réussite éducative, un programme de réussite éducative dès 2 ans.

Un accompagnement des enfants fragilisés, angoissés par la crise sanitaire qui, selon les services, et cela dès la maternelle, sont de plus en plus nombreux.

Un accompagnement financier pour les dépistages des troubles, des apprentissages des bilans ergothérapeutes ou psychomoteurs qui sont parfois trop onéreux pour les parents de nos quartiers, des actions déployées sur tout le territoire concernant l'utilisation des écrans et surtout les dangers de ces écrans et les dangers d'internet, des actions dans le cadre de l'égalité fille/garçon surtout en prévision de l'orientation (que les filles ne se ferment plus aucune porte !) et bien sûr, la poursuite de nos actions comme « coup de pouce » et « lutte contre le décrochage scolaire » avec des actions portées par nos partenaires associatifs, les Centres Sociaux, Acti'jeunes ou Horizon 9.

Le deuxième exemple, un autre pilier de notre contrat Ville : l'accompagnement vers l'emploi et le développement économique.

L'accompagnement à la création d'entreprise se poursuit en partenariat avec un dispositif comme le dispositif CitésLab. Nous apportons aussi un soutien aux innovations, au développement durable, à la sensibilisation au respect de la nature et de l'environnement.

Cette année en tout, ce sont 53 projets qui seront directement soutenus par la Ville et ses partenaires financiers, déployés sur le territoire wattrelosien au bénéfice de nos habitants. Une enveloppe de 295 524 € de crédits spécifiques pour notre Ville et une enveloppe de 329 000 € pour l'État, notre premier partenaire financier pour les dossiers communaux.

## **RAPPORT N°8 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2021 – RAPPORT ANNUEL**

La Ville perçoit une **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**. Cette dotation doit permettre de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges élevées.

Il s'agit d'une dotation non affectée, libre d'emploi d'un montant de 8 048 192 €. Il appartient au Conseil Municipal aujourd'hui, de prendre acte de la présentation d'un rapport annuel qui reprend l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, mais aussi, qui reprend les actions mises en place et les moyens qui y sont affectés. Le rapport annexé met l'accent sur 11 champs thématiques spécifiques et les moyens qui y sont affectés.

C'est aujourd'hui, pour moi, une fierté de vous faire une présentation succincte mais éclairante sur tout ce qui est mis en œuvre sur notre territoire au titre de cette DSU. Nous avons fait le choix avec les services cette année de faire trois focus.

Un premier focus concerne le développement économique, avec un objectif prioritaire de promouvoir le territoire économique de Watrelos. L'accueil, le conseil, l'accompagnement et le soutien des porteurs de projet participent à cette mission.

Telles en sont les preuves : l'ouverture de la supérette Diagonale dans la centralité de Beaulieu ; les différents parcs d'activité qui se remplissent et les projets de constructions en cours, un village d'activité a vu le jour sur notre territoire avec 240 cellules ; la requalification des anciennes friches industrielles, la mutation du site historique de la Redoute avec l'arrivée de l'entreprise « Log's » ; les permis déposés pour le site de la Lainière : 2 Villages d'artisans et une plateforme logistique.

Bien entendu, cette dynamique économique participe à la création d'emplois locaux à destination de nos habitants issus des quartiers prioritaires.

Un deuxième focus concerne le développement de notre projet Ville Nature avec un objectif prioritaire de développer une prise de conscience de la nécessité de modifier nos gestes au quotidien.

Consommer autrement avec l'opération BIOmarché à l'automne ; développer les déplacements en mode doux : pistes cyclables, nouvelles randonnées ; développer la biodiversité : gestions différenciées, fleurissement, apiculture ; entreprendre des économies d'énergie : rénovation des chaudières, régulation ; pédagogie auprès des enfants des familles à travers des animations et des actions à travers notre projet de création d'éco-animateurs qui se déplacent dans les écoles.

L'ensemble de ces actions visent à sensibiliser tous les publics, mais surtout les habitants de nos quartiers prioritaires aux enjeux de demain. Mais aussi de permettre d'augmenter leur pouvoir d'achat avec des moyens d'actions simples : lutter contre les déperditions de chaleur, les économies d'eau, la lutte contre le gaspillage, la fabrication de ses propres produits d'entretien et bien d'autres choses encore.

Un dernier focus très rapide pour un axe dont on ne parle pas souvent : le Point d'Accès aux Droits.

La Ville apporte avec cette structure Watrelosienne, un accompagnement et un soutien aux Watrelosiens concernant l'accès aux droits, la résolution des conflits, l'aide aux victimes et bien des procédures diverses quand on sait combien les mesures juridiques et les poursuites juridiques peuvent être parfois compliquées pour des gens issus de quartiers prioritaires. Nous mettons à disposition gratuitement, des permanences de professionnels : avocats, notaires, huissiers, SIAVIC, médiateurs.

En parallèle, est mené aussi un travail de réseau avec le CCAS, avec l'UTPAS, avec les services de police, l'hôpital, les médecins, pour toujours, toujours accompagner mieux les publics les plus fragilisés.

Voilà Monsieur le Maire, voilà mes chers collègues, loin d'être exhaustive, la présentation de ces 3 focus montre combien cette DSU est nécessaire à notre Ville, mais surtout je pense, comment elle est bien utilisée à Watrelos !

## **RAPPORT N°9 – POLITIQUE DE LA VILLE – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – CONVENTION DE GESTION DE SITE POUR UNE GESTION DURABLE DU QUARTIER DES VILLAS**

Le quartier des Villas fait l'objet d'un grand projet de rénovation dans le cadre de l'ANRU. Au volet urbain de ce projet est associé un projet social.

Ce projet de rénovation va entraîner, on l'imagine bien avec les travaux, des perturbations et va induire des grands changements pour les habitants. Il y a donc lieu d'anticiper ces perturbations et d'accompagner les habitants.

Pour ce faire, l'objet de cette délibération est de valider l'écriture d'une convention qui déterminera entre les partenaires qui fait quoi, comment on s'organise, comment on planifie, avec des temps d'évaluation réguliers entre les différents partenaires la Ville, la MEL et bien sûr le bailleur Vilogia et, répondre ainsi aux objectifs fixés par la charte de gestion urbaine de proximité.

Il convient donc de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention. J'en ai fini Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Merci chère Madame.

Nous allons d'abord nous prononcer sur la délibération n°7 sur laquelle je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 7 - Politique de la Ville - Programmation 2022 du volet Watrelosien du contrat de Ville.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur GOEDEHAUD sur le rapport n°8.

## **Monsieur GOEDEHAUD**

Monsieur le Maire , chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous revenons sur le sujet des Conseils Citoyens. Nous vous demandons de les mettre en place comme l'exige la LOI DE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE dite loi LAMY, du 21 février 2014 (!), dans le cadre de la politique de la ville et des quartiers prioritaires de la ville (PQV).

En effet, la loi précise en son article 7 que :

I. - Un Conseil Citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le Conseil Citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces Conseils Citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de Ville.

Des représentants du Conseil Citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de Ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire , de mettre en place ces conseils dans nos quartiers prioritaires.

## **Monsieur le Maire**

Madame DE SMEDT, pour la réponse s'il vous plaît.

## **Madame DE SMEDT**

Alors là, Monsieur GOHEDEHAUT votre question me surprend énormément, énormément ! Je pense que vous allez découvrir des choses parce que les Conseils Citoyens il y a longtemps, longtemps, que cela existe et qu'ils ont été installés.

Les Conseils Citoyens ont été labellisés en son temps par Madame Sophie ELIZEON, Préfète à l'égalité des chances lors d'une séance officielle d'installation, présidée ici même, par la Préfète et Monsieur le Maire le 18 janvier 2017 ! Nous avons donc 2 Conseils Citoyens puisque 2 quartiers prioritaires, 1 sur Beaulieu, 1 sur le quartier des Villas et ces 2 Conseils Citoyens ont fait le choix de se regrouper en association.

L'association a été créée le 11 septembre 2017, elle regroupe les 2 Conseils Citoyens, environ 20 habitants, 12 acteurs associatifs.

C'est un espace d'expression des habitants et ils sont évidemment associés à un travail de co-construction dans le cadre du contrat de Ville. Avant de venir vous présenter les actions, on les a présentées aux Conseils Citoyens. Elles ont été évaluées, les conseillers citoyens ont émis leur avis, favorable d'ailleurs, et tout a été envoyé dans les normes.

Ils sont aussi associés dans le cadre des projets ANRU, leur avis est demandé. Ils seront d'ailleurs présents à un COPIL présidé par Madame la Préfète, la revue de projet d'ici peu. Enfin, là, Monsieur, vous enfoncez une porte ouverte ! Je suis désolée. Je vous invite quand même à vous promener un peu plus dans Wattrelos ! Et vous verrez ! Par exemple : la fête des associations, NQE (nos quartiers d'été)... c'est bientôt là en juillet-août.

Les Conseils Citoyens, parce qu'en plus ils sont très actifs, sont présents dans toutes les fêtes associatives, se font connaître auprès des habitants. Ils ont aussi leur propre journée. Elle a eu lieu, il n'y a pas très longtemps, un partenariat, une journée entière, avec les services de police et de prévention à Beaulieu sur le stade Coubertin. Si je devais tout citer, je prendrais peut-être un peu de temps ! Là, je pense que pour une première intervention, vous enfoncez une porte ouverte, Monsieur !

## **Monsieur le Maire**

Ah ça c'est la bouteille à moitié vide ! On peut voir la bouteille à moitié pleine ; pour une première intervention, elle est déjà satisfaite, donc vous êtes un homme heureux ? On peut aussi positiver les choses vous voyez !

Concrètement, ils existent déjà Monsieur ! Et même depuis maintenant plus de 5 ans. À tel point d'ailleurs qu'ils se sont fédérés en une seule association, ce qui est assez pertinent d'ailleurs ! L'association s'appelle Quartiers Citoyens Wattrelos.

Elle a eu plusieurs présidentes et présidents qui développent un certain nombre d'actions et dans ma responsabilité de Vice-Président à la Politique de la Ville sur la Métropole Européenne de Lille, je peux vous dire, comme l'a dit d'ailleurs Madame DE SMEDT, que ces représentants ont participé à des réunions avec Madame la Préfète à l'égalité des chances et participeront à la revue de projets de quartiers ANRU 2 sur Wattrelos, c'est-à-dire celui des Villas, qui devrait avoir lieu dans le courant du mois d'octobre au plus tard. Voilà, vous voilà rassuré, vous pourrez bien dormir ce soir, si cela ne tenait qu'à ça !

### **Monsieur SOYEZ**

Monsieur le Maire, Madame DE SMEDT, je vous remercie pour votre leçon ! Comme d'habitude vous êtes excellents en la matière ! Mais depuis notre arrivée, nous nous battons pour que la démocratie soit retrouvée à Wattrelos ! Comités de quartiers, Conseils Citoyens, ces Conseils Citoyens-là, ne nous ont jamais été présentés.

S'ils datent de 5 ans, ce sont des quartiers prioritaires d'il y a 5 ans, pas d'aujourd'hui !

### **Monsieur le Maire**

Mais si Monsieur !

### **Monsieur SOYEZ**

Eh bien ! Vous voudrez bien, s'il vous plaît chers collègues, nous communiquer toutes les informations les concernant.

### **Monsieur le Maire**

Je pense même qu'il y a des gens de votre sensibilité qui y siègent pour être très franc.

Ces Quartiers Citoyens ont été créés sous l'égide de Madame la Préfète à l'égalité des chances qui est même venue ici. Ils se réunissent, ils sont connus, Monsieur RICCI peut en attester, pourtant nous ne sommes pas de la même sensibilité, de ce point de vue-là ! Et donc les oppositions le savent bien.

Il y a 2 quartiers prioritaires « Politique de la Ville » issus de la dernière géographie prioritaire : le quartier de Beaulieu dans sa centralité et le quartier des Villas qui a été reconnu, vous le savez, quartier d'intérêt régional lors de la dernière grande décision Politique de la Ville sur la géographie prioritaire, c'est à dire fin 2014. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le quartier des Villas est officiellement quartier ANRU2.

La loi Lamy s'est appliquée sur cette nouvelle géographie prioritaire. Et donc, il y a eu 2 Conseils Citoyens, l'un sur Beaulieu et l'autre sur le quartier des Villas.

Ces Conseils Citoyens ont voulu se parler pour échanger les expériences, puisque à Beaulieu la rénovation urbaine est quasi terminée puisqu'elle a eu lieu maintenant il y a plus d'une dizaine d'années. Les habitants des Villas ont voulu profiter de cette expérience-là ! Ce que nous avons trouvé d'ailleurs, (c'est leur autogestion, si je puis dire), plutôt une bonne démarche ! Tant et si bien qu'ils ont même préféré à un moment se regrouper en un seul conseil pour pouvoir échanger encore plus facilement, prendre des initiatives en commun, amener les habitants des Villas venir voir ce qu'il s'est fait à Beaulieu et amener les habitants de Beaulieu pour aller expliquer à ceux des Villas ce que représente la rénovation urbaine et ce qui peut se faire.

Voilà Monsieur, cela existe ! C'est de notoriété publique, et je suis désolé que cela vous ait échappé d'autant qu'il me semble que vous habitez pas très loin dorénavant de ce quartier ANRU 2 qui est celui des Villas.

Cela étant dit, cela n'est pas une leçon ! Tout simplement une information, cela dit, qui vous avait échappée. Il est de bon ton que nous vous la communiquions voilà !

Nous arrivons donc au vote sur cette délibération n° 8, puisque les explications ont été données. Je pense qu'elles sont satisfaisantes, Monsieur Goedehaud ?

**Monsieur SOYEZ**

Non, elles ne sont pas satisfaisantes !

**Monsieur le Maire**

Mais si elles sont satisfaisantes : ils existent ! Vous demandez à Madame DE SMEDT, vous réclamez la création des Conseils Citoyens ! Ils existent depuis plus de 5 ans ! C'est satisfaisant !

**Monsieur SOYEZ**

Pour votre information Monsieur le Maire, nous ne sommes pas informés.

**Monsieur le Maire**

Eh bien ! c'est vous qui vous informez. Il y a quand même suffisamment d'habitants qui y participent. Ecoutez ce n'est pas une leçon, c'est une information, prenez le comme tel ! Voilà !

Si vous voulez que l'on refasse l'histoire, ... mais quand même, c'est une histoire de plus de cinq ans ! Voilà, loi Lamy 2014, les quartiers ANRU janvier 2015, en 2016-2017 mise en place des Conseils Citoyens. On a même d'ailleurs eu, plutôt l'assentiment, si ce ne sont les félicitations de l'autorité préfectorale car il est vrai que nous ne nous sommes pas précipités à les mettre en place. Et là où ils ont été mis en place de manière précipitée, ils ont auto-disparu, si je puis dire, assez spontanément. Les nôtres continuent de fonctionner. Certes, ils ont eu des hauts, ils ont eu des bas, comme dans toute association. Il y en a qui vont, qui viennent surtout lorsque l'on est sur un projet de rénovation urbaine. Il y a des gens qui déménagent, qui bougent, mais ça continue d'exister. Ce quartier citoyen d'ailleurs, avec des représentants du Centre Social de Beaulieu, échange assez courtoisement avec les habitants des quartiers des Villas et comme l'a dit Madame DE SMEDT, ils prennent des initiatives en commun.

Je mets donc aux voix la délibération sur l'affectation de la Dotation Solidarité Urbaine, ce que tout le monde, je pense apprécie, puisqu'il s'agit d'une ressource supplémentaire.

Rapport 8 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2021 – Rapport annuel.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 9 - Politique de la Ville – Nouveau programme de renouvellement urbain – Convention de

Gestion de site pour une gestion durable du quartier des Villas.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Merci ! Nous arrivons donc à la délibération n°10 légitimement celle de Monsieur Sébastien FITAMANT qui est absent exceptionnellement. C'est donc Madame Myriam LESTIENNE qui va présenter sa délibération.

**RAPPORT N° 10 : Monsieur FITAMANT**

Rapporteure : Madame Myriam LESTIENNE

**RAPPORT N° 10 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU DISPOSITIF METROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

Merci Monsieur le Maire.

Délibération qui concerne le renouvellement de l'adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). La convention de prestation de service pour l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des CEE a pris fin au 31 décembre 2021. Compte tenu, de la volonté de la Ville de bénéficier de l'appui et des outils de la MEL pour valoriser ces CEE et ce en complément des fonds de concours, il y a lieu de renouveler notre adhésion à ce dispositif. Sur la période de la convention, la MEL s'engage à réaliser a minima 2 dépôts de demande de certification auprès du Pôle National CEE aux dates suivantes : le 15 juillet 2022 et le 15 juin 2023.

La complexité et les contraintes imposées pour l'obtention de CEE pour chaque commune, a incité la Métropole Européenne de Lille à proposer aux communes volontaires du territoire de se regrouper afin de mutualiser la valorisation des économies d'énergie. Ainsi, par délibération en date du 27 mars 2019, la commune a adhéré à ce dispositif et signé la convention de prestation de service mutualisé.

Le prestataire retenu dans la précédente convention était la société SONERGIA, le prix de vente du Mwh cumac (cumulé, actualisé) généré était de 5,90 € et les frais de gestion reversés à la MEL avaient été fixés à 0,60 par Mwh cumac généré.

Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt, la MEL a conclu cette fois un contrat de vente des CEE avec la société OFEE (Groupe Leyton) pour les CEE valorisés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023. L'offre de prix négocié et garanti est de 6,8 €/Mwh cumac minimum. Les membres du regroupement percevront une recette nette minimum, déduite des frais de gestion, de 6,47 €/Mwh cumac généré.

L'objectif est de renouveler notre adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des CEE afin de pouvoir bénéficier du prochain dépôt par la MEL des demandes de certification auprès du Pôle National CEE dès juillet prochain.

A cet effet, l'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie ; d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole Européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé et ses avenants à venir ; d'autoriser la commune à percevoir la recette de la revente de ses certificats et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. C'est une recette à aller chercher, et ça va dans le bon sens, ça va dans le sens du développement durable.

Rapport 10 - Renouvellement de l'adhésion au dispositif Métropolitain de valorisation des certificats

d'économie d'énergie (CEE).  
POUR : 43 VOIX  
CONTRE : VOIX  
ABSTENTION : VOIX

Madame REIFFERS vous avez les délibérations 11 à 15, il en est quelques remarquables !

### **RAPPORTS N°s 11 A 15 : Madame REIFFERS**

Rapporteuse : Madame REIFFERS

Merci, Monsieur le Maire .

### **RAPPORT N° 11 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN ESPACE COMMUNAL - SQUARE RAOUL DUFY**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire pour prescrire, par arrêté, l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'un espace vert communal situé square Raoul Dufy nécessaire à la réalisation des travaux de construction liés au projet ANRU. L'enquête publique s'est déroulée en mairie du 7 septembre au 5 octobre 2021 et les conclusions étant favorables,

L'Administration Municipale demande au Conseil Municipal de constater la désaffectation de cet espace vert et d'en décider le déclassement.

## **RAPPORT N° 12 – CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Dans le cadre de la requalification du quartier urbain de Beaulieu financée par l'ANRU, de nombreux échanges fonciers sont intervenus entre la Métropole Européenne de Lille, la Ville et VILOGIA jusque fin 2015, date de la fin de la convention.

Aujourd'hui, la Ville est sollicitée par la MEL concernant une parcelle située rue du Beau Saule, restée communale alors qu'elle aurait dû lui être rétrocédée en son temps.

Celle-ci propose que la cession de ce bien se fasse à titre gracieux car il s'agit d'un transfert de responsabilité et d'entretien de la voirie, compétence qui lui est dévolue.

L'Administration Municipale demande donc au Conseil Municipal, d'autoriser la cession gratuite de cette parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à venir concernant cette opération de cession.

## **RAPPORT N° 13 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU LOGEMENT SIS 39 RUE VOLTAIRE**

Il s'agit de constater la désaffectation du domaine public du logement du groupe scolaire Voltaire et de décider de son déclassement pour qu'il puisse être cédé ultérieurement. Pour information, 2 logements d'instituteurs étaient affectés à ce groupe scolaire, l'un d'entre eux demeure occupé par un concierge.

## **RAPPORT N° 14 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – INSCRIPTION DE 2 BOURLOIRES A L'IPAP (INVENTAIRE PATRIMONIAL, ARCHITECTURAL ET PAYSAGER).**

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, engagée par la MEL, la Ville demande le classement de 2 bourloires Wattrelosiennes à l'IPAP et ce dans un souci de protection et de promotion de ce jeu traditionnel, l'objectif poursuivi étant la préservation du jeu de Bourle encore très pratiqué à Wattrelos.

La Ville a donc demandé à la MEL le classement de 2 bourloires privées, aujourd'hui menacées de disparition dans le cadre d'opérations immobilières et financières. Il s'agit de la bourloire du « Bon Fraisier » située 5, rue Louis Dornier et de la bourloire du « Cercle Saint-Joseph » située 41, rue Saint-Joseph.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur cette demande de classement des 2 bourloires.

## **RAPPORT N° 15 – DENOMINATION D'UNE VOIRIE**

Sur le site de la Lainière un permis de construire a été accordé pour la construction de 49 logements nécessitant la création d'une voie de desserte. Il est donc proposé de dénommer cette nouvelle voie : rue Rachel LEMPEREUR, 1<sup>ère</sup> femme Députée du Nord à entrer en 1945 à l'Assemblée Nationale.

Née en 1896 à Lille, institutrice, elle s'est engagée dans le militantisme syndical puis en politique dans les rangs de la SFIO. Pendant l'occupation, elle participe à la résistance. En 1945, 1946 et 1951, elle est élue députée aux deux assemblées nationales constituantes. En 1956, elle est Vice-Présidente de la commission de l'éducation nationale et secrétaire de l'Assemblée Nationale entre 1951 et 1955. Elle siège également à la commission de la santé publique, du règlement et du suffrage universel et à celle du travail, de la sécurité sociale, de la protection industrielle et de la presse. Après avoir été battue aux élections législatives entre 1958 et 1968, elle demeure sur la scène politique locale en tant qu'élue à LILLE. Elle est décédée en 1980 à Saint-André.

C'est une délibération très importante, car je tiens à souligner, comme vous le voyez, notre volonté de Féminiser ! On a, au cours de précédents conseils, déjà pris plusieurs délibérations, mettant les femmes à l'honneur et une fois de plus, on continue dans cette volonté.

## Monsieur le Maire

Merci Madame. Je confirme cette volonté politique et on peut se retrouver très largement sur ce point. Il y a, je ne vais pas dire trop, nombre d'hommes et d'hommes évidemment engagés et qui méritent d'être connus et reconnus, mais on a reconnu trop peu de femmes.

Et c'est vrai, que depuis le mandat précédent, on a pris le soin de veiller à reconnaître aussi des femmes méritantes qui ont eu des engagements qui méritent respect et considération. Je pense à Gisèle Halimi, je pense à Simone Veil aussi, je pense à la petite Maria Blondeau, je pense à Martha Desrumeaux qui ont été des dénominations récentes.

Aussi curieusement que cela puisse paraître, Wattrelos n'avait jamais donné un nom de rue à la première femme députée du Nord avant 1945. C'était la première, il y en a eu d'autres depuis, mais c'était la première.

Et donc, un message particulier que l'on adresse à l'Histoire et à la place des femmes dans la société qui mérite d'être porté ici et ailleurs.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 11 - Désaffectation et déclassement d'un espace communal - Square Raoul Dufy.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 12 - Cession d'une parcelle communale à la Métropole Européenne de Lille.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 13 - Désaffectation et déclassement du logement sis 39 rue Voltaire.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 14 - Révision du Plan Local d'Urbanisme – Inscription de 2 bourloires à l'IPAP  
(Inventaire Patrimonial Architectural et Paysager).

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport 15 - Dénomination d'une voirie.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

## RAPPORT N° 16 : Monsieur CHARLES

Rapporteur : Monsieur CHARLES

### **RAPPORT N° 16 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Dans le cadre du plan de relance de 2022, le Centre National du Livre (C.N.L) propose une aide exceptionnelle à l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activités des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Certaines conditions sont demandées pour l'éligibilité du projet.

Le budget prévu alloué aux imprimés en 2022 doit être supérieur à celui de 2021, ce qui est le cas chez nous.

Le montant de l'aide est susceptible d'être compris entre 22, 5 % et 25 % , du montant du budget alloué aux imprimés, c'est-à-dire à peu près 8 000 €.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention exceptionnelle auprès du C.N.L et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié à la subvention à venir.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 16 - Demande de subvention au Centre National du Livre – Bibliothèque Municipale.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

### **RAPPORT N° 17 : Madame LESTIENNE**

Rapporteure : Madame LESTIENNE

### **RAPPORT N° 17 – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE FAÇADE – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

#### **Madame LESTIENNE**

C'est une délibération qui porte sur une demande de subventions pour les travaux de traitement de façade du conservatoire de musique.

Soucieuse de garder en mémoire son passé ferroviaire qui a marqué l'époque industrielle et l'arrivée des premières usines textiles, de valoriser son patrimoine architectural et culturel, la Ville souhaite procéder à la rénovation de la façade de l'ancienne gare ferroviaire qui abrite depuis 1986 le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse. Ces travaux d'embellissement et de sauvegarde du bâtiment s'inscrivent tout à fait dans le cadre de la politique de requalification du Centre-Ville engagée avec la Métropole Européenne de Lille. Le coût de ces travaux est estimé à 125 000 € HT soit 150 000 € TTC.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40% soit un montant maximal de 50 000 €.

De plus, ce projet est susceptible de recevoir un fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille au titre de l'enveloppe dédiée à la préservation du patrimoine architectural et historique.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'approuver le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération, d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à rechercher des financements auprès de tous les partenaires potentiels ; d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

### **Monsieur le Maire**

Bref nous allons chercher des sous ! On l'a vu en commission des finances, l'État nous a déjà attribué les 50 000 € du DSIL, et on attend le retour de la MEL. Mais qui sera une partie évidemment moins importante que celle de l'État.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 17 - Travaux de traitement de façade – Conservatoire de Musique – Demande de subventions.

POUR : 43 VOIX

CONTRE : VOIX

ABSTENTION : VOIX

### **RAPPORT N° 18 : Monsieur DELFOSSE**

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE

### **RAPPORT N° 18 – NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS, L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

La charte de partenariat qui régit les relations entre la Ville, l'OMS et les clubs sportifs de la Ville n'a pas connu de mise à jour depuis 1996.

La version en vigueur contient, de fait, certaines dispositions qui ne sont plus en cours. Elle doit donc connaître une actualisation pour correspondre au fonctionnement de la vie sportive Wattrelosienne.

Le projet de convention de partenariat qui est proposé repose sur 2 piliers : d'un côté sur le fond, il confirme le socle déjà établi, d'un travail commun autour de la mise à disposition gratuite des installations sportives, du subventionnement des clubs ou encore de la participation au coût des licences des jeunes ; d'un autre sur la forme, il présente désormais thème par thème les engagements de chacun des signataires, qu'il s'agisse de la Ville, de l'OMS ou des Associations, pour une meilleure lisibilité des actions respectives.

Dans l'esprit de concertation qui l'engage, le projet de convention de partenariat, qui est joint à cette délibération, a été validé par le Comité Directeur de l'OMS.

#### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n°18 - Nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Wattrelos, l'Office Municipal des Sports

et les Associations Sportives.

POUR : 43 VOIX

CONTRE : VOIX

ABSTENTION : VOIX

### **RAPPORT N° 19 : Madame CHANTRIE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **RAPPORT N° 19 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

On en arrive au rapport de Madame CHANTRIE, que je vais présenter en son lieu et place. Il s'agit de la participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'associations pour le prochain millésime, si je puis dire.

Nous proposons 917 € pour les élèves de classes maternelles, 577 € pour les élèves de classes élémentaires.

Je rappelle que l'année précédente, c'était 911 € pour les maternelles et 551 € pour les élémentaires.

Et pour ceux qui voudraient aussi se remettre en mémoire les évolutions dans le temps, je rappelle que le forfait pour les écoles maternelles était de 425 € en 2007, de 717 € en 2014, et que nous le portons donc à 917 € pour cette année scolaire. Il était pour les écoles élémentaires de 466 € en 2007, de 500 € en 2014 et de 577 € pour ce millésime, comme je viens de le dire.

Je précise aussi que ces chiffres ont été déterminés selon l'algorithme de calcul que nous utilisons qui lui-même est calqué sur l'algorithme de calcul préfectoral, comme je l'ai expliqué en Commission Finances.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 19 - Participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

## **RAPPORTS N°s 20 A 21 : Madame DUJARDIN**

Rapporteuse : Madame DUJARDIN

### **RAPPORT N° 20 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHES DE PLEIN AIR – INDEMNISATION DE LA SOCIETE MANDON SUITE A LA COVID 19**

La société MANDON a été impactée par la crise COVID et donc sa redevance a baissé fortement lors de confinements successifs. Cette perte a été causée par le fait que les commerces dit non indispensables, tels que le textile, les chaussants, entre autres n'ont pu débiller.

C'est pourquoi, la société MANDON demande un geste de la municipalité.

Deux options se sont présentées : soit le versement d'une indemnité, soit la prolongation de la DSP de 6 mois.

Après réflexion, la seconde solution a été proposée et acceptée par ladite société. Elle s'est également avérée plus raisonnable pour la Ville, car elle n'impacte pas son budget.

Le contrat avec la société MANDON sera donc prolongé jusqu'au 30 juin 2023, soit 6 mois de plus que le contrat initial qui prenait fin le 31 décembre 2022.

C'est pourquoi, l'Administration Municipale propose au Conseil d'approuver la prolongation de la délégation de service public au-delà du 31 décembre 2022 pour une période de 6 mois correspondant à la durée des 3 confinements et au retour à la normale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant actant ces dispositions.

### **RAPPORT N° 21 – SIGNALÉTIQUE DE PROXIMITÉ – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Pour favoriser l'attractivité économique de la Ville une signalétique permettant une meilleure visibilité de nos commerces, services et entreprises a été mise en place sur notre territoire.

Après une mise en concurrence, la société SICOM a décroché en 2022 le marché pour une durée de 5 ans.

Ce marché a pour objet l'installation, l'exploitation, et l'entretien de cette signalétique.

Après validation, et à ce jour, 82 panneaux sont installés sur la commune. Il s'agit maintenant de fixer la redevance d'occupation du domaine public.

Celle-ci sera versée au plus tard au 31 mars de l'année. La société se rémunérera directement auprès des commerçants concernés. Le coût de la latte demandé aux commerçants reste inchangé par rapport au marché précédent. Je veux préciser que la Ville n'intervient pas dans les tarifs et augmentations décidés par SICOM.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance à 60 € par portique installé par an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

#### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n°20 - Délégation de Service Public Marchés de plein air - Indemnisation de la société Mandon

suite à la Covid 19.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Rapport n°21 - Signalétique de Proximité - Redevance d'occupation du domaine public.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

## **RAPPORTS N°s 22 A 25 : Monsieur le Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **RAPPORT N° 22 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

C'est un budget supplémentaire qui, outre l'affectation des résultats que je vous ai évoquée en début de séance, abonde quelques lignes (subventions aux associations, contrat de Ville etc ...).

Côté investissements, le Budget supplémentaire nous permet d'opérer quelques redéploiements, pour permettre ainsi par exemple l'achat de nouvelles radios pour la police, les installations de capteurs CO2 dans les écoles pour en vérifier la bonne aération, des travaux dans nos crèches, le sablage de la façade du Conservatoire de Musique (qui fait par ailleurs l'objet d'une subvention DSIL de l'État de 50 k€), une nouvelle phase de vidéoprotection sur laquelle M. GADAUT reviendra brièvement dans un instant.

S'agissant du fonctionnement, outre le versement des actions de la politique de la Ville, l'essentiel des évolutions budgétaires consiste à, d'une part, majorer les crédits pour l'énergie : + 230 k€ pour l'électricité, + 580 k€ pour le gaz + 260 k€ pour l'éclairage public, c'est-à-dire 1,07 M€, ce qui est une somme considérable, chacun le comprend, et, d'autre part, à inscrire une provision de 760 k€ pour le règlement du contentieux que nous avons avec les OGEC : même si nous poursuivons la discussion en justice pour faire valoir notre bon droit, il est de bonne gestion précautionneuse de provisionner la somme évoquée me semble-t-il.

Je passe la parole à Monsieur Henri GADAUT auquel j'ai demandé d'apporter quelques précisions sur le contenu de la ligne d'investissement relative à la Vidéoprotection, puisque c'est la ligne qui bouge le plus significativement dans le budget d'investissement. Monsieur GADAUT vous avez la parole

#### **Monsieur GADAUT**

Merci Monsieur le Maire.

Chers Collègues,

Le développement du réseau de vidéoprotection a été engagé, comme vous le savez, en 2010 par une première phase de 29 caméras.

Depuis le vieillissement, l'évolution du matériel et l'extension du réseau ont guidé les différents programmes de maintenance et d'extension du parc qui compte à ce jour un total de 57 caméras.

Aujourd'hui, dans la phase 4, le réseau doit achever sa modernisation par le remplacement des dernières liaisons radios existantes par des liaisons fibres optiques plus performantes et plus fiables.

C'est donc près de 6km de fibres optiques qui vont être tirés, principalement dans les réseaux des fourreaux de la MEL, et vont permettre de rapatrier les images des caméras installées dans les sites suivants : le site Jean Zay, la Cité de Sports, le Parc du Lion et le site Savary.

La mise en service, l'an dernier, du boulevard Pierre Mauroy, derrière le parc urbain, nécessite également de compléter le réseau en caméras de surveillance et en caméras dédiées à la lecture de plaques par une installation sur le giratoire André Cambrai et à l'entrée de l'étang Verbrugge.

La rue de la Potente bénéficiera également d'une nouvelle caméra au débouché du square Prosper Mérimée.

Des ajustements de positions de caméras sont également prévus à la Cité des Sports et sur le giratoire Potente/Vieux Bureau, afin de modifier et d'améliorer les angles de vue.

Enfin, au regard des nombreuses requêtes demandées par la Police Nationale, la gendarmerie, les douanes et des longues et fastidieuses recherches parmi les images stockées au sein du centre de surveillance urbain, l'évolution de la technique d'analyse des images permet de se doter d'un outil d'analyse capable d'extraire les faits marquants et ainsi d'optimiser le travail des opérateurs.

Voilà, ce qui constitue l'essentiel du budget de 154 k€ présenté aujourd'hui, dans le cadre du budget supplémentaire qui, pour des raisons d'études et de préparation, n'a pas pu être formulé lors du budget primitif. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

## **Monsieur le Maire**

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur RICCI.

## **Monsieur RICCI**

Monsieur le Maire , chers collègues,

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce Budget Supplémentaire n'est franchement pas porteur d'espoir et d'optimisme et donc pas à la hauteur du moment !

Le contexte international que l'on connaît oblige à provisionner une augmentation, vous l'avez dit, de plus de 1 M € pour faire face à la flambée des prix des énergies. Il est fort dommage que nos bâtiments et écoles énergivores n'aient pas fait l'objet des investissements nécessaires lors de vos précédents mandats, ce qui aurait permis à notre ville d'envisager plus sereinement cette hausse de prix. Vous me direz, encore aurait-il fallu pouvoir le faire ... Mais vous connaissez mieux que quiconque l'état de nos finances.

D'ailleurs, nous aurions apprécié être associés à la réflexion pour décider des mesures destinées à compenser cette hausse exponentielle. Et à ce titre, nous vous proposons la mise en place d'une commission de contrôle et de régulation des dépenses : Électricité, chauffage, gaz, carburants et autres fluides de notre commune, avec bien entendu, la présence d'élus de l'opposition au sein de cette commission.

Il y a ensuite la réparation nécessaire de notre église St Maclou. Le chiffrage des réparations a augmenté aussi de l'ordre d'1 M € me semble-t-il - à cause du contexte économique du moment - m'avez-vous expliqué lors de la Commission des Finances. Donc, une réouverture qui sera sans doute encore retardée à en juger par les 200 k€ qui ont été retirés du budget pour cette année.

Il y a aussi les charges de personnel qui passent de 34 259 500 € sur le BS 2021 à 34 884 000 € sur celui-ci. L'État vient d'annoncer l'augmentation du point d'indice de 3,5% et - selon nous - la masse salariale sera plus importante que les chiffres que vous nous annoncez. C'est évidemment une bonne nouvelle pour les fonctionnaires, mais c'est aussi la première dépense de la ville que nous devons absolument maîtriser ! Les embauches doivent se limiter aux stricts besoins spécifiques de notre ville, doivent donc être utiles et servir uniquement l'intérêt général.

Que dire aussi de cette provision de 760 k€ inscrite à destination des écoles sous contrat ? Le TA a jugé que la ville n'a pas versé la bonne somme due à ces écoles pendant 3 années après avoir nommé un expert-comptable, ce que vous semblez contester. Nous avons noté la volonté de la ville de faire appel de cette décision et nous attendrons donc la décision finale pour en tirer toutes les conclusions. Ce feuilleton, dont la presse s'est largement fait écho par le passé, ressemble cependant au mieux à une erreur de gestion, et au pire à une « mauvaise stratégie » pour permettre à la ville de boucler son budget en refusant de payer ce qui semble leur être dû. Si cela s'avérait exact, l'atterrissage risque d'être douloureux pour les finances de la Commune...

Quant aux recettes de fonctionnement, elles passent de 57 317 101 € à 59 114 948 €, soit une augmentation de 1,8 M €. Une augmentation conséquente, qui - nous l'espérons - suffira au bon fonctionnement de notre ville, à n'en pas douter...

Pour terminer, un mot tout de même de la dernière campagne présidentielle. Nous connaissons tous votre admiration pour le Président de la République, ainsi que pour son programme. Vous avez d'ailleurs pris la plume et écrit aux wattrelosiens pour leur demander de faire barrage à l'extrême droite. Vous n'avez pas été entendu. Pire, notre ville a voté majoritairement, et j'ajouterai malheureusement, pour Marine Le Pen, vous, qui à longueur d'élections, expliquez être LE barrage à l'extrême-droite !

Lors de la dernière campagne législative, vous avez à nouveau récidivé pour venir au secours de Madame Osson, après une campagne somme toute désastreuse. « J'ai vraiment besoin de vous ! », avez-vous écrit... À nouveau, vous n'avez pas été entendu. Pire, notre ville a connu le pire scénario possible. Votre candidate est arrivée en troisième position loin derrière l'extrême droite.

Je terminerai mon propos en vous rappelant que ce dont les watrelosiens ont vraiment besoin, c'est d'une gestion financière plus saine, d'un abaissement drastique de la dette, d'une action plus sociale envers les plus fragiles qui viennent d'être privés de la seule épicerie solidaire de notre commune pour un déficit de 5 000 €. À ce propos, pouvez-vous d'ailleurs nous indiquer ce que sont devenus les centaines de bénéficiaires de ce dispositif... ? Les watrelosiens et watrelosiennes demandent également d'être plus écoutés, plus respectés et davantage entendus et pas uniquement en périodes électorales. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

J'ai un peu l'impression que vous avez pris des tas de choses ! La période électorale n'a rien à voir avec la gestion municipale et le Budget Supplémentaire, vous me l'accorderez volontiers, donc je n'ai pas à faire état de tout cela, ni y répondre.

Simplement, revenons sur les deux choses essentielles que vous avez dites et qui sont en lien avec la configuration budgétaire de cet exercice et avec la préparation de ce budget supplémentaire.

La gestion financière, elle est solide. L'assise est solide, je l'ai prouvé tout à l'heure, à la fois, sur le résultat de fonctionnement, le résultat cumulé de fonctionnement, et la gestion de notre trésorerie.

À ce jour d'ailleurs, nous n'avons levé aucun euro d'emprunt sur l'année, et s'il n'était besoin de le faire pour financer les investissements sur la fin de l'année, nous ne le ferions pas : donc l'assise financière est bonne !

Il n'y a pas de problématique de gestion de cette ville sur le strict plan financier. Et j'en ai donné les indicateurs, à la fois de résultats et de désendettement, au regard de ce que sont les deux critères classiques d'une bonne gestion financière.

Il y a une chose à laquelle je souscris, qui est la nouvelle problématique énergétique telle qu'elle se pose. Elle se pose aux Français, elle se pose aussi aux collectivités locales ; ainsi, c'était dans Les Échos la semaine dernière : « les villes courent après les économies face à la flambée des prix de l'énergie », « les communes prises à leur tour dans le piège de l'inflation ». Les hausses des barèmes en ce qui concerne le gaz et l'électricité, j'en ai donné les indications tout à l'heure.

C'est un million qu'il nous faut dégager : cela ne veut pas dire que l'on va les dépenser. J'y reviendrai dans un instant. Mais ça veut dire, qu'il faut qu'on les inscrive, parce que, c'est de notre responsabilité de les inscrire budgétairement. C'est pour ça que je disais, tout à l'heure, que l'excédent que nous avons dégagé sur l'exercice de 2021, en rétablissant les comptes après le petit coup de froid de 2020, (mais on n'a pas été les seuls), cet excédent cumulé au regard de ce qui était le résultat des années antérieures, nous permet d'absorber cela.

Mais ça n'empêche pas que cette question nous interpelle. Cette question nous interpelle, vous comme nous évidemment, puisque l'observation que j'ai faite sous la responsabilité première bien sûr de Sébastien FITAMANT, dans la préoccupation « Ville Nature », mais aussi de l'ensemble des Adjointes chacun dans leur domaine, c'est d'essayer de se dire : on a inscrit les sommes nécessaires liées à la révision des barèmes tels qu'ils nous ont été signifiés, cela ne veut pas dire que l'on doit les dépenser. Il faut mettre en œuvre des actions qui nous permettront d'assurer la modération de ces dépenses d'énergie jusqu'à la fin de l'année.

En tout cas, sur les années antérieures, vous vous souvenez sans doute, que j'avais bien montré, chiffres à l'appui, (je ne sais plus si c'était dit en Commission Développement Durable ou si c'est moi-même qui l'avais fait en Commission Finances, en tout cas au Conseil Municipal je me souviens très bien l'avoir fait) à la fois sur l'éclairage public, sur le remplacement régulier des chaudières, ou sur le remplacement des éclairages notamment avec des minuterie mises en place progressivement, que nous avons réalisé, sur les volumes, des économies d'énergie extrêmement significatives.

Ce qui nous bouscule aujourd'hui, dans la facture globale, ce n'est pas le volume. On n'a pas une poussée du volume, on a une poussée du prix, tout comme les Français d'ailleurs au demeurant. On en parlait encore cet après-midi avec le président de la MEL, parce que d'autres villes, quelle que soit leur taille, sont interpellées.

Certaines ferment leur éclairage public ou vont le fermer à partir d'une certaine heure, certaines vont réduire le chauffage dans leur piscine, au niveau de la température du bassin par exemple ou dans les équipements sportifs. Je n'ai pas de tabou en la matière, je veux simplement que le service public soit assuré dans de bonnes conditions.

Mais néanmoins, c'est clair qu'il nous faudra, comme tout le monde, prendre des mesures sur l'énergie. Je serais un piètre gestionnaire si je me contentais de dire : les prix sont en hausse, eh bien ! on a de l'argent, on va le dépenser et on va payer les factures. Ça nous arrivera sans doute, les factures seront en hausse, mais moins elles seront en hausse, au final, et mieux on se portera.

Donc je vous rassure là-dessus. Il n'est nul besoin de créer une structure spécifique : j'ai demandé à l'administration sous l'autorité de Jean CHENEVIÈRE et aussi de l'ensemble des Adjointes, sous la conduite du Directeur Général des Services, de me présenter, pour la rentrée, enfin le plus vite possible, un plan de réajustement des conditions de fonctionnement qui nous permettrait de modérer, sur l'électricité et surtout sur le gaz, les volumes de ce que nous allons consommer.

Il appartiendra à la Commission Développement Durable et Travaux de pouvoir statuer et débattre de ces sujets-là. Je n'ai aucun tabou, cela se fera majorité/opposition en parfaite transparence.

Ce sont des mesures qui concernent la gestion municipale et à ce titre-là, majorité/opposition, nous y concourons tous, même si, bien entendu, c'est la majorité qui conduit aux destinées de la Ville.

Néanmoins, au-delà de la préoccupation énergétique, que je viens rapidement de résumer et à laquelle vous devriez, vous comme moi, c'est-à-dire si vous étiez à ma place, devoir faire face, nous avons deux défis aussi, et heureusement que ce matelas salutaire existe.

Le contentieux OGEC : contrairement à ce que vous dites et vous connaissez pourtant la réalité des choses, je ne vais pas le reprendre dans le détail, mais ce contentieux a été monté de toute pièce. Je dénie effectivement les conclusions de l'experte comptable qui a travaillé dans une logique d'expertise privée, et en reprenant d'ailleurs deux fois des sommes qui ont été comptabilisées ! Donc, je dénie le chiffre auquel elle aboutit. Par exemple, elle aboutit à un chiffre sur ces années-là qui est sans commune mesure avec la réalité des faits.

La position de la Ville (sauf à admettre que les fonctionnaires étaient incompétents parce que tout ça n'a rien de politique ! c'est strictement purement financier) se base sur un algorithme de calcul défini et validé par les fonctionnaires en charge de ces sujets-là à la direction des écoles et à la direction des finances. Le politique n'y intervient évidemment pas.

Les fonctionnaires de la Ville avaient arrêté un algorithme avec des chiffres que nous avons d'ailleurs à l'époque votés. La Préfecture a demandé des modifications et par souci de bonne foi, vous le savez, nous avons décidé de faire la correction nécessaire qui était relativement modeste, mais elle existait bien sûr ! Nous avons donc corrigé et c'est l'algorithme de la Préfecture aujourd'hui qui est en vigueur.

C'est sur celui-là que je vous ai proposé tout à l'heure les chiffres des OGEC au nom de Madame CHANTRIE.

La Chambre Régionale des Comptes qui était passée ici, avait elle-même examiné les modalités de calcul et elle les avait d'ailleurs trouvées si cohérentes qu'elle n'avait pas jugé nécessaire d'en faire la moindre observation dans le dernier rapport. Voilà pourquoi, c'est un arrêté du Préfet qui avait validé l'algorithme et qui avait arrêté les montants et c'est cet arrêté du Préfet-là qui a été attaqué au tribunal par les OGEC, sur une base de règlement de compte dont la nature n'échappera sans doute à personne, et qui n'est pas limitée qu'à notre Ville puisque c'étaient des contentieux multiples.

La Ville défend son bon droit. Je le dis et je le réaffirme : nous étions de bonne foi. Je l'étais d'ailleurs tellement que lorsque le Préfet a demandé une correction, nous avons validé cette dépense supplémentaire, nous l'avons inscrite et nous l'avons considérée comme étant maintenant la donnée.

Sauf à admettre que l'État se soit livré, comme la Ville, à des manipulations, vous comprendrez bien que je ne puisse pas valider ce que l'experte a proposé et que j'ai dénoncé avec force démonstrations.

Le Tribunal Administratif avait une demande présentée pour 1,5 M€ et il a retenu 750 k€. J'ai un peu le sentiment, je n'ai pas l'habitude de commenter des décisions de justice, d'une sorte de jugement à la Salomon. Je n'ai pas participé aux débats, je n'ai pas examiné les conclusions du rapporteur public mais on est dans un pays de droit. Il y a une décision du Tribunal Administratif, elle sera portée en Appel près de la Cour Administrative d'Appel et évidemment je vous informerai des conclusions.

Néanmoins par souci encore une fois de bonne gestion précautionneuse, il y a une décision de justice, nous l'inscrivons en provision au budget. Même si chacun le comprend, ces 760 k€ tombent vraiment au mauvais moment, au moment où nous devons aussi inscrire 1 M€ sur les dépenses d'énergie et où nous devons aussi

inscrire un peu plus de 1 M€ pour les 3.5 % de dégel du point d'indice. Comme tout un chacun, comme citoyen et comme aussi proche du milieu de la fonction publique, je ne peux que me féliciter de ces 3.5%. Ce sera une ressource supplémentaire évidemment que cette rémunération supplémentaire pour tous nos agents, comme pour l'ensemble des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

Il n'en reste pas moins que pour le budget de la Ville, un point d'indice, c'est 350 k€ et 3 points d'indice c'est 1,05 M€ et donc un petit peu plus d'ailleurs, si l'on fait 3.5% de point d'indice. Ce ne sera que sur la moitié de l'année. Je veillerai évidemment à ce que cette somme puisse être mandatée pour que les rémunérations puissent être ajustées au plus vite. Pour ne rien vous cacher, puisque c'est une décision d'État, ça doit s'appliquer en juillet. Je souhaite que cela figure sur la rémunération du mois de juillet.

Il n'en reste pas moins que 1 M€ pour l'énergie, 1 M€ pour les dépenses de personnel et 760 k€ de contentieux OGEC, cela fait 2,7 M€ et chacun comprend que, dès lors, vu ce que j'ai dit tout à l'heure, sur la bonne qualité de notre résultat de 2,9 M€, cela ne nous met pas en perte. Heureusement que l'on a cette gestion et ce matelas. Mais c'est toutefois un défi financier sur lequel, comme vous l'avez vu tout à l'heure sur l'article de presse que je vous citais, « les villes courent après les économies pour financer le prix de l'énergie ». Il faudra trouver le redéploiement nécessaire et on y travaille. Mais s'il n'y avait pas de préoccupations de gestion, nous ne serions pas là ! Il suffirait de nous remplacer par des ordinateurs ou des machines.

Il nous appartient à la fois d'assurer le maintien de l'équilibre des comptes, j'y veillerai et d'assurer le financement des investissements, ce sera peut-être un tout petit peu plus délicat. Je vous rassure, les engagements en ce qui concerne Saint-Maclou, seront tenus, puisque si effectivement les premières estimations de notre assistant en maîtrise d'œuvre ressortaient à à peu près 1 M€ de plus que l'estimation initiale, ce qui est assez significatif, compte tenu du prix à la hausse des matières premières etc. ..., en fait, nous avons réajusté la prestation à 3,1 M€, donc on est à 250 k€/300 k€ de plus que ce que nous avons budgété. Ce qui est absorbable du strict point de vue de nos investissements.

Nous réexaminerons évidemment les investissements prévisionnels à cette aune-là. D'autant que j'ai cru comprendre aussi, que l'État n'a pas dit son dernier mot, en ce qui concerne l'évolution de ses dotations, non plus d'ailleurs, en ce qui concerne une éventuelle compensation, portée par les associations d'élus locaux, à la revalorisation de ces 3.5% d'indice.

Voilà, ce que je pouvais essayer de vous dire aussi rapidement que possible. Mais donc, rassurez-vous, le débat n'est pas clos et il se fera dans les enceintes ad hoc, c'est-à-dire lors d'une Commission Développement Durable et Travaux.

Je mets donc aux voix ce Budget Supplémentaire qui est une nécessité et qui maintient l'équilibre des comptes de la Ville encore une fois dans de bonnes conditions.

Je précise néanmoins, avant de mettre aux voix, que, pour ce rapport, ne prendront pas part au vote :

#### **Pour la Caisse des Ecoles**

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Madame Sylvie ZAIDI

#### **Pour l'Association « SIAVIC »**

Monsieur Henri GADAUT

#### **Pour l'association « Horizon 9 »**

Monsieur Tarik MEKKI

#### **Pour les Centres Sociaux**

Monsieur Messaoud CHAYANI

Madame Annie CHANTRIE

#### **Pour l'Association « Acti'Jeunes »**

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Laura DELPLANQUE

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Monsieur Steven MARROUKI

Rapport n°22 - Budget Supplémentaire.

*N'ont pas pris part au vote : Monsieur Agedine TALEB-AHMED, Madame Sylvie ZAIDI, Monsieur Henri GADAUT (+procuration Mme Michèle COQUELLE), Monsieur Tarik MEKKI, Monsieur Messaoud CHAYANI, Madame Annie CHANTRIE, Madame Laura DELPLANQUE, Monsieur Steven MARROUKI, Madame Basma HAMMAMI-BELAID*

POUR	: 26	VOIX
CONTRE	: 4	VOIX M.RICCI- Mme FELIX- Mme DELRUE- M.CROIGNY
ABSTENTION	: 3	VOIX M.SOYEZ-Mme FARACI-M.GOEDEHAUD

**Monsieur SOYEZ**

J'aurai une question pour Monsieur Henri GADAUT.

**Monsieur le Maire**

Oui, je vous en prie.

**Monsieur SOYEZ**

Vous nous avez parlé des caméras de vidéos protection tout à l'heure et je voudrais connaître la durée de conservation des bandes des caméras, des disques durs, des fichiers, des données parce que a priori, d'après un brigadier de police avec qui j'ai pu m'entretenir, les bandes seraient auto-effacées dans les 24h. Ce qui ne permet pas une réquisition en cas de problème. Je vous propose Monsieur le Maire, Monsieur GADAUT de les porter au délai légal qui est de 30 jours.

**Monsieur Henri GADAUT**

C'est un brigadier de police Municipale ou Nationale ?

**Monsieur SOYEZ**

Nationale.

**Monsieur Henri GADAUT**

C'est conforme à la loi qui est en vigueur, elles sont gardées 14 jours et elles s'effacent automatiquement au bout de 14 jours.

**Monsieur le Maire**

Ici, la règle c'est 14 jours, et d'ailleurs, ça nous a permis de faire bien des élucidations même si on n'a pas vocation à les porter à connaissance.

**Monsieur SOYEZ**

On ne vous demande pas les résultats des investigations, je voudrais juste m'assurer qu'il n'y ait plus de caméras dont les données s'effacent au bout de 24h simplement.

**Monsieur le Maire**

Franchement, il n'y en a pas à ma connaissance et l'objectif justement de cette nouvelle série est de mettre un terme aux obsolescences parce que ce matériel vieillit vite, de bénéficier de la fibre pour pouvoir assurer une transmission plus exhaustive, plus rapide et en même temps de meilleure qualité des images et de pouvoir en assurer une meilleure conservation. Parce que, ce dont on s'aperçoit, c'est que même si elles sont gardées 14

jours, la perte de puissance de l'image s'atténue avec le temps et la fibre nous permettra d'être meilleurs à cet égard. Monsieur GADAUT vous complétez ?

**Monsieur Henri GADAUT**

Depuis le départ de la phase 1, les images ont toujours été enregistrées et on a changé les concentrateurs il y a 2 ou 3 ans pour justement avoir la capacité de les garder 14 jours puisque le nombre de caméras augmentait. Nous n'avons jamais eu de problème. Je n'ai pas eu connaissance de l'information.

**Monsieur le Maire**

Vous en discuterez après la séance ...

**Monsieur SOYEZ**

Juste pour faire court, l'information me vient du Commissariat National de Wattrelos.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a plus de Commissariat, je ne veux pas faire de leçon ... mais c'est un poste de Police, il n'y a plus de Commissariat à Wattrelos, je le regrette d'ailleurs.

**Monsieur SOYEZ**

Oui le poste de Police, je m'interrogeais sur la durée de conservation des bandes, parce que ça paraît technique.

**Monsieur le Maire**

C'était une information erronée, mais Monsieur GADAUT se tient à votre disposition. Enfin de toute façon, si la conservation était de courte durée, c'est que c'était sur un matériel défaillant, la règle ici c'est 14 jours et il n'y pas eu de remontées, en tout cas il n'y a pas eu d'interpellation sur ce point.

**RAPPORTS N<sup>OS</sup> 23 A 24 – CONCLUSION D'AVENANTS A LA CONVENTION AVEC :**

- L' Association des Centres Sociaux de Wattrelos
- L'Association Acti'Jeunes

Il s'agit évidemment de prendre acte pour ces conventions des subventions qui figurent au BS et doivent donc être reprises par convention.

Pour le rapport n° 23, Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 23 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'association des Centres Sociaux de Wattrelos.

*N'a pas pris part au vote : M.CHAYANI*  
POUR : 42 VOIX  
CONTRE : VOIX  
ABSTENTION : VOIX

Rapport 24 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'association Acti'Jeunes.

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : VOIX  
ABSTENTION : VOIX

## **RAPPORT N° 25 – COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES – DELIBERATION MODIFICATIVE**

Consécutivement à la démission de Monsieur DENFER, et vu la modification de la composition du Conseil Municipal, il convient de modifier en conséquence la composition des commissions.

En conséquence, il vous est proposé, de remplacer Monsieur DENFER par Monsieur Eddy GOEDEHAUD à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

Vous y aurez déjà un premier débat sur les économies d'énergie avec Monsieur FITAMANT et Madame LESTIENNE.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport 25 - Commissions Municipales – Désignation des membres – Délibération Modificative.

POUR	: 43	VOIX
CONTRE	:	VOIX
ABSTENTION	:	VOIX

Monsieur SOYEZ, vous aviez souhaité dire quelque chose à la fin ? À votre place, je ne le ferai pas mais ...

### **Monsieur SOYEZ**

Oui, mais je vais le faire quand même Monsieur le Maire !

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous informer, à informer le Conseil Municipal que Monsieur Abdel DENFER notre ex-collègue a été victime d'une agression salle Salengro le soir du second tour des législatives.

Cette agression a été perpétrée par un agent municipal en service. Monsieur DENFER, 72 ans, avait déjà été victime d'une agression verbale et de menaces physiques environ 72h auparavant.

Une enquête judiciaire est en cours je ne peux donc pas approfondir le sujet ici mais avec mes collègues nous regrettons amèrement que nos plus hauts représentants, dont vous étiez Monsieur le Maire, ne sont pas intervenus et ne se sont pas inquiétés de savoir comment se portait notre collègue.

Je le dis ici, devant vous ! Aucune raison ne justifie une agression physique. Avec Marjory FARACY et Monsieur GOEDEHAUT j'adresse tout mon soutien et mon amitié à Monsieur Abdel DENFER.

Devant une telle situation c'est même l'ensemble du Conseil Municipal qui devrait lui apporter son soutien !

### **Monsieur le Maire**

Je vous l'ai dit, vous n'auriez pas dû le faire. Monsieur DENFER a jugé bon de porter plainte, grand bien lui fasse.

La justice est donc saisie et fera son ouvrage ! Et il ne nous appartient pas, évidemment, comme vous l'avez dit, de débattre ici et spécifiquement de l'affaire. Je ne doute pas que la justice fera son ouvrage.

Et sans doute d'ailleurs, observera-t-elle, que Monsieur DENFER et j'assume mes mots, est un triste sire. Parce que, Monsieur DENFER n'est-il pas ce Monsieur dont le comportement est sur les réseaux sociaux si plein de haine, agressif et provoquant ? Où il me vomit littéralement, Madame OSSON et Monsieur MACRON aussi.

Regardez ! Ce Monsieur n'est-il pas, ce Monsieur qui passait entre 2 et 3 fois par jour à mettre des nez rouges et des oreilles sur les affiches des candidats de la majorité ? Ce qui n'est pas une conception très ouverte de la démocratie, vous me l'accorderez !

Vous me parlez sans doute, de ce même Monsieur, qui se livrait à ces mêmes nez rouges sur les affiches de Madame OSSON et que le président de la commission de contrôle a lui-même interpellé et photographié car il le faisait le jour même du premier tour de l'élection. Ce qui est une conception aussi primaire de la démocratie.

Car des campagnes électorales, j'en ai déjà connu, mais ce type de comportement, je n'en ai jamais vu.

Alors nonobstant ce qui se conclura sur cette affaire, qui ne relève en rien des délibérations du Conseil Municipal de ce jour, qui ont une autre importance, vous me permettez simplement de dire, Monsieur SOYEZ, en conclusion de mes propos, et avant que de conclure ce Conseil Municipal, une phrase que je ne tournerai pas à la grivoiserie mais que j'utiliserai avec des mots beaucoup plus mesurés, c'est : « quand on monte à une échelle, on vérifie qu'on n'a rien à son derrière ». Je n'ai donc rien à ajouter sur ce point.

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Merci

La séance est levée à 19h50

<b>Dominique BAERT, Maire</b>	
<b>Océane LEVEQUE, Secrétaire de séance</b>	